

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service Assainissement Non Collectif**

**Exercice 2020
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2021/10132 redaction RPQS 2020
Type de document	RPQS assainissement non collectif
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	31 aout 2021
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité et par la Collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Intervenants, Compétence du service, territoire	4
1.2	Les dates clés du service	5
1.3	Les missions du prestataire.....	5
1.4	Les usagers concernées	5
1.5	L'activité du service	6
1.5.1	Vérification des installations	6
1.5.2	Diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes	8
1.5.3	Etat général du parc des installations contrôlées depuis l'origine du service.....	10
1.6	Tarification du service.....	11
2	Les indicateurs de performance du service	12

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :




« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

-  Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
-  Le contrôle de fonctionnement des installations
-  Les travaux et l'entretien des installations

Le service est géré en régie. Le service fait l'objet d'un marché de prestations de service avec.

VEOLIA EAU
Bureau local
101, route de Valmont
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

COLLEVILLE	LES LOGES
CONTREMOULINS	MANIQUERVILLE
CRIQUEBEUF EN CAUX	SAINT LEONARD
EPREVILLE	TOURVILLE LES IFS
FECAMP	TOUSSAINT
FROBERVILLE	VATTETOT SUR MER
GANZEVILLE	YPORT
GERVILLE	

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003**.

Le **règlement du service** a été adopté le **26 mars 2004**.

Le **marché de prestations** de service a été notifié le **9 décembre 2011**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les tâches suivantes :

- ✚ Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- ✚ Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- ✚ Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- ✚ Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- ✚ Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1228 usagers contre 1172 usagers en 2019 et 2992 usagers en 2018. Le retrait en 2019 des communes de d'Hénouville et de Bordeaux Saint-Clair ainsi que des travaux de raccordement sont les raisons de cette baisse significative du nombre d'usagers SPANC.

COLLEVILLE	1	LES LOGES	187
CONTREMOULINS	32	MANIQUERVILLE	100
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	SAINT LEONARD	233
EPREVILLE	140	TOURVILLE LES IFS	82
FECAMP	42	TOUSSAINT	22

FROBERVILLE	58	VATTETOT SUR MER	150
GANZEVILLE	88	YPORT	32
GERVILLE	53		

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif.

1.5.1 Vérification des installations

1.5.1.1 *Installations Neuves*

1.5.1.1.1 Contrôles de bonne exécution

Contrôle de réalisation				
	Avis Satisfaisant ou conforme	Avis non satisfaisant ou	Total d'avis 2020	Total d'avis depuis la création
COLLEVILLE	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0
EPREVILLE	0	0	0	3
FECAMP	1	0	1	6
FROBERVILLE	0	0	0	2
GANZEVILLE	0	0	0	1
GERVILLE	0	0	0	1
LES LOGES	0	0	0	3
MANIQUERVILLE	1	0	1	13
SAINT LEONARD	3	0	3	9
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	1
TOUSSAINT	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	7
YPORT	1	0	1	1
TOTAL	6	0	6	47

1.5.1.1.2 Contrôle de conception aux nouvelles installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter.

L'activité concerne les avis émis dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2019 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

	Certificats d'urbanisme				Permis de construire			
	Avis favorable sous réserve d'une étude	Avis défavorable	Total d'avis 2020	Total d'avis depuis la création	Avis favorable ou conforme	Avis défavorable ou non conforme	Total d'avis 2020	Total d'avis depuis la création
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	1	0	0	0	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0	0	1
EPREVILLE	0	0	0	18	2	0	2	26
FECAMP	0	0	0	1	0	0	0	11
FROBERVILLE	0	0	0	10	0	0	0	6
GANZEVILLE	0	0	0	13	0	0	0	29
GERVILLE	0	0	0	13	0	0	0	16
LES LOGES	0	0	0	24	1	0	1	21
MANIQUERVILLE	0	0	0	16	1	0	1	24
SAINTE LEONARD	0	0	0	43	6	0	6	47
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	3	1	0	1	6
TOUSSAINT	0	0	0	1	0	0	0	1
VATTETOT SUR MER	0	0	0	15	2	0	2	26
YPORT	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	0	0	0	158	13	0	13	217

1.5.1.2 Installations existantes

Les diagnostics concernent les installations existantes, réalisées ou réhabilitées depuis au moins 10 ans. L'objectif est de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisance environnementale ou de risque sanitaire et de repérer les défauts d'entretien et d'usure. Ce tableau va évoluer dans les prochaines années avec la disparition de la qualification des non-conformes mais fonctionnel au profit et installations nécessitant des recommandations de travaux.

Etat d'avancement des diagnostics					
	Installations Total	Installations diagnostiquées en 2020	Cumul depuis la création	Reste à diagnostiquer	Avancement en %
COLLEVILLE	1	0	1	0	100
CONTREMOULINS	32	0	24	8	75
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	0	8	0	100
EPREVILLE	140	0	134	6	96
FECAMP	42	6	37	5	88
FROBERVILLE	58	0	42	16	72
GANZEVILLE	88	0	75	13	85
GERVILLE	53	0	49	4	92
LES LOGES	187	3	173	14	93
MANIQUERVILLE	100	2	94	6	94
SAINT LEONARD	233	0	210	23	90
TOUSSAINT	82	0	77	5	94
TOURVILLE LES IFS	22	0	12	10	55
VATTETOT SUR MER	150	2	127	23	85
YPORT	32	1	3	29	9
TOTAL	1228	14	1066	162	87

1.5.2 Diagnostiques de bon fonctionnement des installations existantes

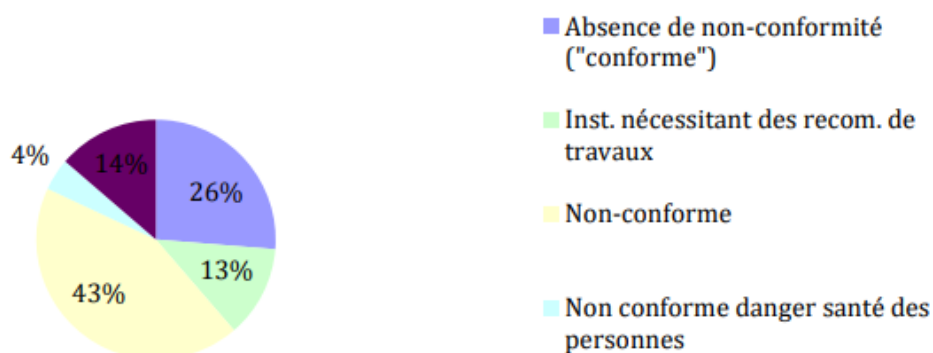
En 2020, 42 contrôles ont été réalisés.

	Absence de non-conformité ("conforme")	Installations avec recommandations de travaux	Non conforme	Non conforme avec danger pour la santé des personnes	Absence d'installations (inexistant ou indéterminé)	Total contrôle 2020
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	1	0	0	1
EPREVILLE	0	0	1	0	0	1
FECAMP	0	0	5	0	1	6
FROBERVILLE	1	0	1	0	0	2
GANZEVILLE	0	0	0	0	0	0
GERVILLE	0	0	0	1	0	1
LES LOGES	5	1	4	0	0	10
MANIQUERVILLE	5	0	1	0	0	6
SAINT LEONARD	3	0	5	0	0	8
TOUSSAINT	0	0	1	0	0	1
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	2	0	2	1	0	5
YPORT	1	0	0	0	0	1
TOTAL	17	1	21	2	1	42

1.5.3 Etat général du parc des installations contrôlées depuis l'origine du service

	Absence de non-conformité ("conforme")	Installations avec recommandations de travaux	Non conforme	Non conforme avec danger pour la santé des personnes	Absence d'installations (inexistant ou indéterminé)	Total contrôle 2020
COLLEVILLE	0	0	1	2	0	3
CONTREMOULINS	2	2	13	0	5	22
CRIQUEBEUF EN CAUX	2	0	4	0	2	8
EPREVILLE	49	19	56	3	8	135
FECAMP	12	0	20	1	4	37
FROBERVILLE	12	3	19	1	7	42
GANZEVILLE	16	5	32	8	14	75
GERVILLE	15	11	16	2	5	49
LES LOGES	47	32	68	5	21	173
MANIQUERVILLE	41	18	27	3	5	94
SAINT LEONARD	40	25	107	14	24	210
TOUSSAINT	17	8	36	4	12	77
TOURVILLE LES IFS	3	1	4	1	3	12
VATTETOT SUR MER	24	8	57	2	36	127
YPORT	0	0	2	0	0	2
TOTAL	280	132	462	46	148	1066

Qualification des contrôles - Global



1.6 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- ✚ D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - Pour l'année 2020 sa valeur est inchangée, **41,32 euros/an et par abonné.**
- ✚ D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procédé à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maîtrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - Pour l'année 2020, sa valeur est inchangée à **1,23€ Euros/par m3 d'eau consommé.**

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Montant Au 01/01/21
REDEVANCE CONTROLE (forfait)	41.32
Total	41.32
Prix du service au m3 pour 120 m3	0,344

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/21
Part syndicale			
REDEVANCE CONTROLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,23	147.60
Total			188,92
Prix du service au m3 pour 120 m3			1,57

Les données des comptes administratifs du SIAEPA présentent :

- ✚ Les recettes suivantes pour la collectivité :
 - 2014 : 75 877 Euros
 - 2015 : 57 607 Euros
 - 2016 : 30 585 Euros
 - 2017 : non communiqué
 - 2018 : 57 476,72€
 - 2019 : 64 585,94€
 - 2020 : 58 687,66€
- ✚ Les amortissements suivants :
 - 2014 : 0 €

- 2015 : 1194,91€
- 2016 : 0€
- 2017 : 0€
- 2018 : 0€
- 2019 : 0€
- 2020 : 0€

2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Activité nulle en 2019 non
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 105.